Vosges en Lorraine

Expression libre—

Les carnets de la semaine

RETRAITE: « la capitalisation, ça fonctionne »

Dans la plupart des pays d'Europe, un système de retraite par capitalisation fonctionne, en appui du régime classique de répartition qui assure le maintien d'une solidarité nationale minimale.

Ouvert à tous et branchés sur les marchés financiers procurant des rendements importants sur le long terme, il permet de mieux valoriser les pensions de retraite versées. La France, ou plus exactement nos autruches nationales qui plongent dans le sable la tête la première, se refuse officiellement à expérimenter un système de capitalisation. « C'est pour les riches! » affirme-t-on péremptoirement, comme si la répartition devait être réservée aux manants. Le plus curieux, c'est que l'Etat a donné son feu vert depuis 20 ans à la RAFP, créé et gérée par les syndicats de la fonction publique et réserve à ses seuls agents. Vous avez dit bizarre ? Deux élus LR, David Lisnard et Philippe Juvin, viennent de sortir du bois et soutiendront des amendements au Parlement pour dire « la capitalisation, ca fonctionne ». Pourquoi ne pas essayer ?

Nous sommes dans une impasse

Asseoir l'avenir de nos retraites sur des cotisations issues du travail, c'est bien. Mais lorsque la natalité et le nombre des actifs diminuent, tandis qu'en même temps le volume des retraités ne cesse d'enfler avec l'allongement de la durée de la vie, c'est l'impasse.

Le bouillant maire de Cannes, David Lisnard, élu récemment Président de l'Association des Maires de France, et son collègue de La Garenne-Colombes, le médecin Philippe Juvin, ne sont pas dépourvus d'arguments.

« Je le dis en particulier aux jeunes qui manifestent aux côtés des boomers, ils défendent un système qui dans 40 ans supposera que chaque actif verse plus de 1000 euros par mois pour payer la pension des retraités. Parce que, avec l'évolution démographique, on passe de 6 actifs pour un retraité à la Libération à 1,7 aujourd'hui et à 1,2 dans 15 ans. « Notre système de retraite, c'est une pyramide de Ponzi » dit Lisnard, dans le Journal du Dimanche du 29 janvier. Autrement dit, un système frauduleux, certains disent une escroquerie, dans lequel la rémunération des premiers arrivants ne peut être assurée aux derniers inscrits, laissés sur le sable faute de nouveaux investisseurs.

Comme les milliardaires

Le système préconisé par Lisnard et Juvin, théorisé par l'<u>Ins</u>titut Molinari, consiste à garder un système de répartition garantissant une pension minimale de 1200 euros, avec un complément par capitalisation. Sur cent euros de cotisation, 68 financeraient la répartition, le reste étant capitalisé au moyen d'un véhicule financier contrôlé par l'Etat garant de ce nouveau système. Il serait géré paritairement, avec le concours du patronat et les syndicats, comme l'est l'Arcco—Agirc pour les retraites complémentaires.

La capitalisation, c'est un épouvantail pour les conservateurs qui pensent drôlement que c'est par des défilés de un à deux millions de personnes dans les rues qu'une nation de 68 millions d'habitants peut favoriser la pérennité du financement des vieux jours de ses habitants. Pour éloigner cette perception, qui veut que les marchés financiers incarnent le mal lorsqu'ils placent de l'argent et le bien lorsqu'ils le prêtent pour financer la dette de l'Etat et des entreprises, Lisnard comme Juvin estiment qu'il s'agit en réalité dans cette affaire d'épargne et d'investissement. Rien de moins, rien de plus. « Le marché propose déjà de nombreux produits de placement pour la retraite, dont les rendements bénéficient aux plus riches, c'est-à-dire à ceux qui ont la capacité d'épargner en plus de ce qu'ils cotisent. N'est-il pas contradictoire de pointer du doigt les dividendes record des entreprises et de refuser au peuple d'avoir accès à ces gains, tout comme les milliardaires ? C'est cela, le capitalisme aue ie défends » explique le maire de Cannes au JDD.

Malgré les crises et les cracks boursiers, les placements sur les marchés financiers, en vue de la capitalisation sont toujours supérieurs à ceux de la répartition. En France, nous l'avons dit, un privilège a été accordé à la Retraite additionnelle de la Fonction Publique dont le rendement annuel est de 5,6% malgré la crise des subprimes et le Covid. Aux Pays Bas, gestionnaires de droite comme de gauche s'accordent pour se féliciter que des fonds de pension ont un rendement annuel moyen de 6,2 % net d'inflation. « C'est énorme » disent nos rares élus séduits par un système de capitalisation qui réserve à nos voisins suisses une retraite moyenne double de la française. Aucune manifestation de retraités masochistes n'encombre les rues d'Amsterdam ou de Berne, tous les dix ans, recherchant ou condamnant à grands cris on ne sait quel âge de départ, on ne sait quels régimes spéciaux rallongés protégeant les uns et pas les autres jusqu'en 2060.